

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 4 mai 2022
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Jean Camus, Richard Brusa, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Tantely Brun, Delphine Vuillermoz, Caroline Médigue

Excusés : Christine Petitjean, Nicolas Jacquier (pouvoir à Richard Brusa), Chantal Perreaut.

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : la couverture de la place de la Mairie par des voiles d'ombrages et le projet d'EcoQuartier aux Toupes.

1. Validation du compte rendu de la séance du 28 avril 2022

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commission communales et intercommunales

- Commission Mi-stembre :

Alexandre Adam rend compte de la réunion de la commission du 14 avril 2022. Le menu du repas a été arrêté. Il souhaite informer les conseillers municipaux qu'ils seront mobilisés le samedi 10 septembre 2022 au soir de 20 heures à 22h30 pour la sécurité du défilé. Les concours des volailles de Bresse et fromages sont relancés, il faudra leur trouver un nom pour les intégrer aux Glorieuses. Dominique Méan propose d'inviter des confréries.

- Commission Communication :

Le bulletin municipal du mois de juillet sera distribué au début du mois. A ce titre, Alexandre Adam demande aux conseillers de pouvoir se rendre disponibles pour la distribution. Le programme relatif à l'organisation des inaugurations des 8 et 14 mai a été distribuée, Alexandre Adam va envoyer le déroulé à tout le conseil municipal. Des courriers seront distribués dans les boîtes aux lettres de tous les Bletteranois, y compris les entreprises et commerces. Une réunion d'organisation est prévue le 11 mai.

- Commission Bâtiments :

Concernant l'étude de faisabilité pour le bâtiment place du Colombier, en partie occupé par le Guidon Bletteranois, la commission propose de retenir la proposition du cabinet Ladoy qui pourra éclairer les élus sur les différentes options et leurs coûts pour cet emplacement. Un prestataire a été sollicité pour étudier l'adaptation de la salle des fêtes à de multiples usages. Pour la maison Huguenin, la commission propose d'en faire un lieu d'accueil de professions paramédicales, option non validée par le conseil municipal. L'électricité et l'accessibilité devront faire l'objet d'un chiffrage pour être reprises.

- Commission Travaux :

Les travaux se terminent avec les trottoirs ; rue d'Amont et devant le restaurant de la Cloche. Les deux côtés ont été terminés devant le pont de la Gare. La Demi-Lune devrait être faite la semaine prochaine. Tout sera terminé pour le 14 mai. Le jeu impasse des Carmes est en cours d'homologation.

3. Locations à Violette ODILE

Monsieur le maire informe l'assemblée que par courrier en date 6 mai 2021, le Préfet du JURA a autorisé le transfert de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie exploitée précédemment par madame Jeannine GUILLOT épouse SIXDENIER sur la commune de MONTCEAU LES MINES.

Il signale à l'assemblée que l'épicerie « Le Comptoir de Violette », située au 69 rue Louis XIV le Grand à Bletterans, a demandé à louer la licence IV pour son activité, et précise que Madame Violette ODILE a suivi la formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition la licence IV débit de boissons « Le Comptoir de Violette », moyennant une indemnité mensuelle de cent cinquante euros payables d'avance.

Ce contrat de mise à disposition d'une durée d'un an, se renouvellera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties après un préavis de 3 mois.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande de l'épicerie « Le Comptoir de Violette », située au 69 rue Louis XIV le Grand,

dit que la mise à disposition de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes discutées préalablement avec les intéressés :

- indemnité de la licence IV débit de boissons fixée à cent cinquante euros (150 €) payable mensuellement et d'avance pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2022, renouvelable tacitement par période d'un an,

autorise M. le Maire à signer le contrat de mise à disposition pour la licence IV débit de boissons à intervenir avec l'épicerie Le Comptoir de Violette, ainsi que tout document utile au règlement de ce dossier.

autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes de loyer du commerce pour un montant de 500€ HT (600€ TTC) par mois.

Richard Brusa informe le conseil municipal de l'inauguration de l'épicerie le 12 mai à 18h30.

4. Choix du prestataire étude de faisabilité bâtiment des locaux associatifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de commander une étude de programmation et de faisabilité technique et financière sur le site des locaux associatifs – place du Colombier à Bletterans.

Après consultation de 5 opérateurs économiques, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Georges LADOY, architecte, pour un montant d'honoraires s'élevant à 8 200 € HT soit 9 840.00 € TTC.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents propose de confier la mission d'étude de programmation et de faisabilité technique et financière sur le site des locaux associatifs – place du Colombier à Bletterans à Georges LADOY architecte, sis 1 place Perraud 39 000 LONS le SAUNIER pour un montant de 8 200 € HT soit 9 840.00 € TTC.

6. Suivi du budget

Richard Brusa présente le suivi budgétaire du fonctionnement au titre du premier trimestre 2022.

Le total des charges : charges à caractère général, charges de personnel, charges financières et autres charges de gestion, est inférieur de 9,4 % au prévisionnel.

Le total des recettes est également inférieur au prévisionnel, d'environ 6 %, essentiellement en raison d'un décalage dans le versement des loyers et charges locatives.

La trésorerie réelle de la commune à fin mars est de 972 975 euros, soit un différentiel de 622 383 euros par rapport au prévisionnel, qui s'explique par les factures des travaux réglées pour 620 000 euros, contre seulement 15 000 euros de subventions perçues. Près de 400 000 euros de subventions restent donc à percevoir.

Richard Brusa souhaiterait un échéancier réel des subventions afin d'établir un prévisionnel de trésorerie.

6. Renouvellement de l'adhésion à l'AJENA

Monsieur le Maire propose comme chaque année de renouveler l'adhésion à l'AJENA pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, décide le renouvellement de l'adhésion de la commune de Bletterans à l'AJENA pour un montant de 80 € au titre de l'année 2022.

7. Projet d'EcoQuartier aux Toupes

Le Maire présente l'appel à projet du Cerema. Il s'agit d'un accompagnement sur-mesure pour un projet d'EcoQuartier, qui s'intéresse aussi aux entrées de Ville, le quartier des Toupes étant situé entre l'entrée Nord (rue du Rondeau) et l'entrée Est (avenue Jean de Chalon-Arlay) de Bletterans.

L'accompagnement est pris en charge à 80% par le Cerema et le ministère. Le reste à charge du demandeur est donc de 20%.

Cet accompagnement étant de l'ordre de 12 jours par quartier pendant 3 ans, soit 36 jours d'accompagnement, le montant restant à charge de la collectivité est d'environ 7200€ (HT). Il propose au conseil municipal de présenter la candidature de Bletterans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, autorise M. le Maire à présenter la candidature de Bletterans à cet appel à projet.

8. Voiles d'ombrage

Le Maire présente la proposition modifiée d'Atelier Pirate concernant l'installation de voiles d'ombrage sur la place de la Mairie. La proposition 3A « allégée » est retenue, deux voiles surplombant l'arbre seront retirées.

Le choix des couleurs est confié à la commission bâtiments.

9. Questions diverses

En questions diverses, le Maire rappelle la présence souhaitée des élus pour la tenue du bureau de vote lors des élections législatives, les 12 et 19 juin prochains.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 9 juin à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz,

Dominique Méan,

Caroline Médigue,

Jérôme Lamonica,